



mon employeur m a légué une somme d argent afin de prendre soin de ses chiens

Par **printempslotois**, le **30/07/2019** à **19:53**

mon employeur vient de décéder et m a légué une grosse somme d argent pour m occuper de ses chiens jusqu a leur mort chez cette personne, sa fille s y oppose formellement, que puis je faire?

Par **nihilscio**, le **30/07/2019** à **21:04**

Bonjour,

Dans la mesure où les droits des héritiers sont préservés, rien n'interdit de laisser un legs à qui on veut. Comme héritier il y a la fille et le cas échéant les autres enfants et le conjoint survivant.

Outre le motif des droits des héritiers légaux, il peut y avoir des motifs à contester la validité d'un testament. La première chose à faire, si le testament n'était pas conservé par un notaire, serait de prendre contact avec le notaire chargé de régler la succession et de lui remettre le testament (en conservant néanmoins une copie conforme signée du notaire, on n'est jamais assez prudent).